

Extrait du Comité de Protection des Personnes (CPP) Sud-Méditerranée II

<https://www.cpp-sudmed2.fr/Lettre-de-saisine,302>

Lettre de saisine

- Conseils aux promoteurs & investigateurs - Les documents -

Date de mise en ligne : mercredi 5 juillet 2006

Comité de Protection des Personnes (CPP) Sud-Méditerranée II



● **Une lettre de saisine du Comité doit accompagner toute demande d'avis :**

- sur un nouveau protocole de recherche,
- sur une modification substantielle apportée à un protocole en cours.

● **Elle est adressée :**

- par le promoteur d'une recherche biomédicale ou par le responsable d'une recherche en soins courants,
- au Président du Comité de Protection des Personnes Sud-Méditerranée II.

● **Elle mentionne nécessairement :**

- l'objet de la saisine :
 - - si *nouveau protocole* : titre exact (c'est ce titre qui doit figurer sur tous les documents relatifs au protocole) et numéro d'identification délivré par l'[ANSM](#) ;
 - si *modification substantielle* : titre exact, numéro d'ordre de la modification substantielle soumise, référence attribuée à ce dossier par le Comité et numéro d'identification délivré par l'[ANSM](#) ;
 - le nom et les coordonnées du promoteur ou du responsable de la recherche, selon le cas.
-

[IMG/gif/logoCPPSM2-121.gif]